



1 TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Usages homologués	Cultures	Cibles	Doses homologuées
Vigne * traitement des parties aériennes * Mildiou(s)	Raisin de cuve	Mildiou(s)	2 L/ha
Vigne * traitement des parties aériennes * Bactérioses	Raisin de cuve	Bactérioses (nécrose bactérienne)	11 L/ha
Pêcher * traitement des parties aériennes * Cloque(s), corynéum et polystigma	Abricotier	Bactérioses	0,7 L/hL
		Corynéum	0,7 L/hL
	Pêcher	Bactérioses (dépérissement bactérien)	0,35 L/hL
		Cloques	1,4 L/hL
Cerisier * traitement des parties aériennes * Bactérioses, corynéum et polystigma	Cerisier	Bactérioses (chancre bactérien)	0,7 L/hL
		Corynéum et polystigma (maladie criblée)	0,7 L/hL
Fruits à coque * traitement des parties aériennes * Bactérioses	Noisetier, noyer	Bactérioses	0,7 L/hL
Olivier * traitement des parties aériennes * Bactérioses, maladie de l'œil de paon	Olivier	Maladie de l'œil de paon	0,7 L/hL
		Bactérioses	0,7 L/hL
Pommier * traitement des parties aériennes * Tavelure(s), chancre européen, bactérioses	Pommier, poirier, cognassier, nashi	Chancre européen	1,4 L/hL
		Tavelure(s)	0,7 L/hL
		Bactérioses (à pseudomonas)	0,7 L/hL
Prunier * traitement des parties aériennes * Chancres bactériens	Prunier	Bactérioses (chancre bactérien)	0,7 L/hL
Tomate * traitement des parties aériennes * Mildiou(s)	Tomate	Mildiou(s)	3,5 L/ha
		Bactérioses	11 L/ha
Laitue* traitement des parties aériennes * Bactériose(s)	Scaroles, frisées	Bactérioses	7 L/ha
Pomme de terre* traitement des parties aériennes * Mildiou(s)	Pomme de terre	Mildiou(s)	14 L/ha
PPAMC * traitement des parties aériennes * Maladies fongiques, bactérioses	Plantes aromatiques voir liste	Mildiou	3,5 L/ha
		Bactériose(s)	7 L/ha

Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires

Délai d'emploi avant récolte: vigne et plantes aromatiques: 21 jours.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

2 MODE D'ACTION

CHAMP® FLO AMPLI est un fongicide préventif qui agit par contact sur un grand nombre de cultures et de maladies. Hydroxyde de cuivre liquide, il est facile d'emploi. Sa dose d'utilisation est modulable en fonction du degré d'infestation.

3 PRECAUTIONS D'EMPLOI

CHAMP® FLO AMPLI doit être pulvérisé de façon homogène. Le pulvérisateur devra être parfaitement réglé, les jets et débits vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. La vitesse d'avancement sera adaptée afin de réaliser une couverture et une pénétration parfaites de l'ensemble de la végétation et d'éviter tout risque de dérive. Ne pas traiter par vent de force supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort. La qualité de pulvérisation et la couverture des parties végétales à protéger sont des éléments clé de l'efficacité. Porter des équipements de protection individuelle pendant toutes les phases de mélange, chargement et application

Utilisable en Agriculture Biologique

AMM : 2000517

Composition : 360 g/L de cuivre de l'hydroxyde de cuivre

Formulation : Suspension concentrée (SC)





## 4 CONDITIONS D'APPLICATION

Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées.

**CHAMP® FLO AMPLI** est un produit de contact à utiliser de façon préventive en fonction des risques de maladies.

**Vigne:** 12 applications maximum par an. Comme pour toutes les spécialités cupriques, **CHAMP® FLO AMPLI** s'utilise lors de « traitement de couverture » réalisés après la nouaison. En fonction des conditions de l'année, et des objectifs de production du vignoble, de 1 à 4 applications seront réalisées, à la dose de 2 L/ha.

Cas des traitements cuprique tout au long de l'année: traitements préventifs à renouveler, en général tous les 8 à 10 jours, en tenant compte de la croissance de la végétation, des conditions climatiques et des lessivages éventuels.

Cas de la lutte contre la nécrose bactérienne: en complément des mesures prophylactiques (matériel végétal sain, arrachage et brûlage des plants et bois malades, taille en plein repos végétatifs,...) appliquer **CHAMP® FLO AMPLI** immédiatement après la taille et au débourrement (stade B-C et E-F). En conditions climatiques favorables, l'apport de cuivre jusqu'à la floraison est conseillé.

NB: ne pas traiter les vignes destinées à la production des raisins de table (risque de « marquages »). Pour éviter de possibles effets négatifs sur l'expression aromatique de vins issus de cépage Sauvignon, ne traiter que la zone de feuillage en évitant de toucher directement les grappes.

**Pommier, poirier, cognassier, nashi:** traitement de chutes des feuilles et traitements d'hiver en tenant compte des sensibilités au cuivre de certaines variétés de pommiers (Golden et mutant, Elstar, Jubilé, Fuji,...).

Cas du chancre européen: traitements de post-cueillette et traitements en fonction des pluies pour couvrir toute la période de la chute des feuilles.

**Noyer:** 3 traitements réguliers en fonction des risques de contamination (temps pluvieux) à partir du débourrement (stade Bf à Cf) jusqu'à la floraison (stade Gf). Possibilité d'applications en cas de conditions estivales pluvieuses et orageuses.

**Noisetier:** 3 traitements conseillés: fin août début septembre (2 applications en cas de fortes pluies), aux ¾ de la chute des feuilles et en pré débourrement.

**Cerisier:** 3 traitements lors de la chute des feuilles (début, 1/3 et fin de la chute) compléter par 2 à 3 applications du repos végétatif jusqu'à la chute des pétales.

**Abricotier:** 3 à 4 traitements pour couvrir la chute des feuilles et 2 à 3 traitements du stade B au stade C-D.

**Olivier:** traitements préventifs dès l'apparition des premières tâches au printemps (Mars-Avril) et à l'automne (Octobre-Novembre).

**Pêcher:** dépérissement bactérien: traitements dès le début de la chute des feuilles jusqu'à la fin, sans dépasser la dose de 0,35 L/ha. Cloque: traitement d'hiver jusqu'au stade B-C.

**Prunier:** 2 traitements mi et fin de la chute des feuilles.

**Tomate:** pour lutter contre les bactérioses, utiliser **CHAMP® FLO AMPLI** de façon préventive selon les préconisations émises par les Stations d'Avertissement Agricoles et les Organismes Professionnels (ex: SONITO).

**Pomme de terre, scarole, frisée:** suivre les préconisations émises par les Stations d'Avertissement Agricoles et les Organismes Professionnels.

**Plantes aromatiques:** utilisation autorisée sur angélique, basilic, cerfeuil, ciboulette, estragon, fenouil, laurier sauce, marjolaine, mélisse officinale, menthe sp, origan, oseille, persil, pourpier, sarriette annuelle, sauge officinale, carvi, coriandre, vigne (feuille), petite absinthe, camomille romaine, fleur de coquelicot, matricaire, pensée sauvage, violette odorante, roquette et cresson de terre. **3 applications maximum par an**, contacter de préférence l'ITEIPMAI au 02 41 30 30 79.

## 5 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas mélanger **CHAMP® FLO AMPLI** avec des produits à base de fosétyl-aluminium. Les mélanges avec les engrais foliaires sont déconseillés et sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Faire un test préalable.

## 6 PREPARATION DE LA BOUILLIE

La formulation de **CHAMP® FLO AMPLI** s'utilise en traitement des parties aériennes dans tous les types d'appareils de pulvérisation, y compris ceux à volumes réduits. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **CHAMP® FLO AMPLI**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Bien agiter le bidon avant l'emploi. Verser directement la quantité nécessaire de **CHAMP® FLO AMPLI** dans le réservoir du pulvérisateur au 3/4 rempli d'eau sous agitation et compléter le remplissage en maintenant l'agitation. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

## 7 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## 8 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.



**9 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR**

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit .  
 Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.  
 En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.  
 Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :						NETTOYAGE
		APPLICATION AVEC :						
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE HAUT		LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique**	À usage unique	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m² + traitement déperlant*	EPI vestimentaire ET EPI partiel							EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009				Type 4		Type 4	Type 3	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)								

\*\* dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine  
 \*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162

**10 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE**

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

**11 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.  
 Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.  
 Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.  
 Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

**12 PREMIER SECOURS**

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

**13 AVERTISSEMENT**

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.



### ATTENTION

**H302: Nocif en cas d'ingestion.**

**H319: Provoque une sévère irritation des yeux.**

**H332: Nocif par inhalation.**

**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**



P261: Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P 391: Recueillir le produit répandu.

P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elle peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

### Délai de rentrée : 24 heures.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

EUH 208 - Contient du persulfate d'ammonium et un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut déclencher une réaction allergique.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avril 2019. Annule et remplace toutes versions précédentes.

## Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE  
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**